



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le recteur de l'académie de Nice,

**Rectorat
de l'académie de Nice**

DEC

Département des examens
et concours

Service des concours

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaire de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 11 août 2021 autorisant au titre de l'année 2022, l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Le jury chargé au titre de la session 2022 de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composé comme suit :

Président :

M. PEIFFERT Christian,
Adjoint au secrétaire général, directeur des ressources humaines, Rectorat de Nice ;

Vice-présidente :

Mme CALLEA Isabelle,
attachée principale d'administration de l'Etat, Université Côte d'Azur ;

Membres du jury :

M. AUDIBERT Philippe,
personnel de direction, Collège des Baous à Saint Jeannet ;

Mme ALENGRY Christelle,
attachée principale d'administration de l'Etat, collège Port Lympia à Nice ;

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 1 février 2022

Le recteur de l'académie de Nice,
Richard Laganier